

Trail du Tour des Fiz 2020- Règlement

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) et le Sallanches Passy Athletic Club organisent le Trail du Tour des Fiz avec l'accord et le soutien des communes de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval.

Descriptif

Le Trail du Tour des Fiz est une épreuve de course à pied en montagne empruntant les itinéraires du Tour des Fiz. Cette course est exigeante par son profil et la technicité des sentiers.

		Distance	D+	Date de départ	Horaire départ	Lieu départ	Temps maximum de course
	Duo des Fiz	24km	1500m	24/07/20	19:30	Plaine-Joux	6:00
	Balcon des Fiz	15km	750m	25/07/20	9:30		5:00
	Tour des 8 refuges	64km	4600m	26/07/20	5:00		16:00
	Tour des 5 refuges	31km	2200m	26/07/19	8:00		9:00
Ultra Tour des Fiz	Etape 1	50km	4500m	25/07/20	4:00	Plaine-Joux Refuge	14:00
	Etape 2	33km	2300m	26/07/20	7:30		9:00

Barrières horaires :

- Tour des 8 refuges : à 11h à Salvagny et à 14h30 en bas de la descente de Grenairon
- Tour des 5 refuges : à 12h à la Cascade de la Sauffaz

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, de modifier certaines sections du parcours ou de basculer sur des parcours de repli.

Le rapatriement des coureurs qui ne passeraient pas ces barrières horaires sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny jusqu'à Passy. Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers.

Pour l'Ultra Tour des Fiz : barrière horaire à 12h30 au 31^{ème} kilomètre (non éliminatoire, les coureurs seront redirigés sur un parcours de « repli » plus court).

Participation et certificats médicaux

Le Duo des Fiz, l'Ultra Tour des Fiz, le Tour des 8 refuges et 5 refuges sont ouverts aux catégories Espoirs à Masters. Le Balcon des Fiz, est ouvert aux catégories Juniors à Masters.

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités, en possession d'un(e) :

- licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, découverte et encadrement ne sont pas acceptées)).

- ou licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ou certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce certificat doit être rédigé en langue française.

Le certificat médical est à joindre directement sur la plateforme d'inscription LiveTrail. Il pourra être téléchargés en ligne jusqu'au jeudi 23 juillet 2020. Vous pourrez également apporter votre certificat médical au moment du retrait des dossards.

Droits d'inscription

		Cote ITRA		
		Hommes	Femmes	
Ultra Tour des Fiz	280 €/équipe	-	-	-
Duo des Fiz	65 €/équipe	< 800	< 650	Gratuit
Tour des 8 refuges	75 €			
Tour des 5 refuges	48 €			
Balcon des Fiz	22 €	< 700	< 600	Inscription garantie, payante

Les inscriptions se feront en ligne depuis le site www.traildutourdesfiz.com, via Livetrail, à partir du samedi 30 novembre 2019 à 12h et jusqu'au dimanche 12 Juillet 2020 minuit.

Attention : les inscriptions non validées par le paiement seront annulées à cette date.

Annulation et échanges de dossards

Toute demande d'annulation d'inscription devra être effectuée avant le 12 juillet 2020 (jour de clôture des inscriptions) via le formulaire en ligne disponible sur le site web de l'événement. Les frais d'inscription seront remboursés (sauf pour l'Ultra Tour des Fiz). 15€ de frais de dossier seront conservés par l'organisation.

Lorsqu'une épreuve sera complète, il sera possible de s'inscrire sur une liste d'attente, via le formulaire en ligne disponible sur le site web de l'événement. Dès qu'un désistement aura lieu, vous serez contacté par mail et aurez 48h pour valider votre inscription.

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, les échanges de dossards en dehors de ceux effectués par l'organisation sont interdits. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Semi Autosuffisance et ravitaillements

Les coureurs doivent être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Les sources d'eau sont rares sur le massif des Fiz et en cas de fortes chaleur, les sources à proximité des refuges peuvent être tarées au mois de juillet. Les ravitaillements de Platé, Sales et Wills sont héliportés et peuvent donc être moins garnis.

Les coureurs ont l'obligation de se ravitailler sur les points prévus par l'organisation, ou avec les réserves qu'ils ont prévues.

Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire que doivent posséder tous les coureurs.

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate.

Tous les ravitaillements seront mixtes (solides/liquides) et situés aux points suivants :

Tour des 8 refuges : refuges de Varan, Platé, Sales, village de Salvagny, refuges du Grenairon, des Fonts, Alfred Wills, Moëde Anterne et Châtelet d'Ayères.

Tour des 5 refuges : refuges de Platé, Sales, Alfred Wills, Moëde Anterne, Châtelet d'Ayères.

Duo des Fiz : Plateau d'Assy

Balcon des Fiz : sommet du téléski du Blaireau

Navettes obligatoires et gratuites

Navettes obligatoires pour les coureurs entre le Mountain Store de Passy et la station de Plaine-Joux. Si les accompagnants souhaitent assister au départ de la course (aller simple), les coureurs devront leur réserver une place au moment de l'inscription. Un ticket sera remis aux accompagnants le jour du retrait des dossards.

Des navettes gratuites et ouvertes à tous circuleront ensuite :

- Le samedi de 11h à 18h
- Le dimanche de 10h à 21h30

Retrouvez tous les horaires sur le site de l'événement.

Environnement

Les parcours de l'Ultra Tour des Fiz, du Tour Huit Refuges et du Tour des Cinq Refuges traversent les réserves naturelles de Passy et de Sixt-Passy, plusieurs sites sensibles et le site classé du Désert de Platé. **Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter : www.asters.asso.fr**

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné.

Capacité d'accueil

- 24 équipes sur l'Ultra Tour des Fiz
- 200 équipes sur le Duo des Fiz
- 400 sur le 8 refuges
- 650 sur le 5 refuges
- 500 sur le Balcon des Fiz

Matériel obligatoire

	Duo des Fiz	Balcon des Fiz	Tour des 5 refuges	Tour des 8 refuges
Téléphone portable	X	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X	X
Sifflet	X	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X	X
Réserve d'eau	1L	0,5L	1L	1,5L
Veste	Imperméable ou coupe-vent selon les conditions		Imperméable	
Lampe frontale	X			X

Pour l'Ultra Tour des Fiz, la liste de l'équipement obligatoire sera communiquée ultérieurement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

Dossard

Les horaires et lieux de remise de dossard pour chaque épreuve sont consultables sur www.traildutourdesfiz.com

Une pièce d'identité sera demandée. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.

Des contrôles informatiques seront effectués en plusieurs points du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

Services proposés aux coureurs

Repas d'après-course

Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, cette année le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription. Le repas d'après course est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 10 €. Inscription obligatoire sur la plateforme Livetrail avant le dimanche 12 juillet 2020.

Consignes bagages

Une étiquette vous sera remise au retrait des dossards vous permettant de laisser un sac aux consignes sur le site de départ et d'arrivée à Plaine-Joux. Ces consignes sont surveillées toute la journée par des bénévoles.

Espace récupération & douches

Des douches seront à disposition des coureurs à l'arrivée de la course à Plaine-Joux. Tous les coureurs auront également accès à l'espace récupération avec la présence de professionnels de santé.

Abandons

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Le Lignon, Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURES.

Disqualification

Tout manquement au présent règlement fait l'objet d'une disqualification du coureur. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur. Exemples :

- pour l'absence d'un élément de l'équipement obligatoire
- usurpation d'identité et échange du dossard
- coupe de sentier en zone sensible
- coupe de sentier en zone sensible
- non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle
- non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge
- non-respect des bénévoles ou des consignes de l'équipe médicale
- non-respect du règlement hors infraction évoquée ci-dessus

Annulation ou arrêt de course

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

Sécurité

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Lors de l'inscriptions nous vous suggérons une assurance spécialisée couvrant les secours hélicoptères, ces derniers étant effectués par une société privée lors de l'événement.

Classements, catégories et récompenses

Seront récompensés sur chaque épreuve en individuel (Balcon des Fiz, Tour des 5 refuges, Tour des 8 refuges) : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (scratch) et le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque catégorie, sans cumul.

Seront récompensés sur le Duo des Fiz : les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes.

Seront récompensés sur l'Ultra Tour des Fiz : les premières équipes femmes, hommes et mixtes.

Droits à l'image et protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 35 place du Docteur Joly - 74190 Passy, représentée par Monsieur Jones Desplanches, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site www.passy-mont-blanc.com afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'évènement du Trail du Tour des Fiz, sur le site traildutourdesfiz.com et sur le site de Livetrail. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.